



RESPONSIBLE
JEWELLERY
COUNCIL

LA MISE À JOUR DES NORMES

BJOP

24 SEPTEMBRE 2024

Melanie Grant

DIRECTEUR
EXÉCUTIF

01

Mot de bienvenue du
Directeur Exécutif



Politique antitrust

Il est rappelé aux participants que le RJC s'engage à se conformer à toutes les lois et réglementations pertinentes en matière d'antitrust et de concurrence et, à cette fin, a adopté une déclaration de politique antitrust, dont le respect est une condition de maintien de l'adhésion au RJC. Le non-respect de ces lois peut avoir des conséquences extrêmement graves pour le RJC et ses membres, notamment de lourdes amendes et, dans certaines juridictions, des peines d'emprisonnement pour les individus. Il vous est donc demandé de tenir dûment compte de cette politique aujourd'hui et de toutes les autres activités du RJC.



Ordre du Jour

- 01 Mot de bienvenue de la Directrice Exécutive
- 02 Introduction par la coprésidente du Comité des Normes
- 03 Mise à jour du programme de normes
 - 3.1 Norme de Code des Pratiques (COP)
 - 3.2 Norme Chaîne de Traçabilité (COC)
 - 3.3 Norme sur les Matériaux Synthétiques (LGMS)
 - 3.4 Périodes de transition et mise en œuvre
- 04 Discussion ouverte
- 05 Conclusion

02

Introduction par la coprésidente
du Comité des Normes

Purvi Shah

COPRÉSIDENT DU COMITÉ
DES NORMES



03

Mise à jour du programme de normes

3.1

Code des Pratiques (COP)



La COP s'applique à tous les membres, à l'échelle mondiale.

Soutenir les membres et donc les chaînes d'approvisionnement responsables avec:

- Une norme unifiée pour la conduite éthique, sociale et environnementale dans l'industrie de la bijouterie et de l'horlogerie.
- Applicable à tous les matériaux concernés : or, argent, platinoïdes, diamants et pierres précieuses de couleur.
- Exigences qui peuvent être auditées de manière indépendante pour la certification RJC COP.
- En plus, la norme:
- Favorise de meilleures conditions sociales et environnementales, au profit des employés et des communautés grâce à des systèmes de gestion robustes pour réduire les risques de la chaîne d'approvisionnement.
- Renforce la confiance des consommateurs et des parties prenantes, en protégeant la valeur de la marque.

Soutient les membres du RJC avec des conseils complets pour soutenir la mise en œuvre et l'interprétation de la norme..

Aperçu des principaux changements

- Aucun changement fondamental de la structure de base ou de la portée matérielle.
- Maintient la reconnaissance croisée et l'harmonisation avec les initiatives et les cadres approuvés.

Changements les plus importants:

- Plus d'orientations sur les droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- Des directives plus claires sur les types d'attestations, avec des systèmes en place pour assurer l'exactitude et la transparence.
- Des exigences plus strictes sur les questions environnementales, y compris le climat, les déchets et les émissions, la biodiversité.
- Renforcement accru de la due diligence de la chaîne d'approvisionnement, en mettant l'accent sur la traçabilité et le KYC renforcé.
- De nouvelles exigences en matière de diversité et d'inclusion, de santé et de sécurité communautaires et de patrimoine culturel.
- Des exigences claires concernant les commentaires des groupes, y compris les voix spécifiques au genre et la contribution des groupes vulnérables.
- Vers l'alignement des exigences COP sur la norme minière IRMA et d'autres normes émergentes.

3.2

Norme Chaîne de Traçabilité (COC)



Des pratiques auditées à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement.

Soutient les membres et donc les chaînes d'approvisionnement responsables:

- Il s'agit d'une norme volontaire permettant aux membres du RJC de mettre en œuvre un système de COC pour leurs chaînes d'approvisionnement en métaux précieux.
- Audité par un tiers à chaque étape depuis l'exploitation minière ou du recyclage jusqu'aux produits finis.
- Une référence solide pour la mise en place et l'amélioration d'activités d'approvisionnement responsables et de due diligence en matière de traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement en métaux précieux.
- La certification au COC est volontaire pour les membres du RJC actifs dans le secteur des métaux précieux, bien qu'elle soit encouragée et s'appuie sur la COP.
- Directives complètes (Guide sur le COC) pour soutenir la mise en œuvre et l'interprétation de la norme.

Aperçu des principaux changements

- Aucun changement fondamental à la structure du noyau, ajout de matériaux extraits des résidus miniers.
- Maintient la reconnaissance croisée et l'harmonisation avec les initiatives et les cadres approuvés.
- Proposition d'une nouvelle définition des matériaux recyclés alignée sur les classifications ISO – en cours de discussion au Conseil du RJC.

Changements les plus importants:

- Suppression des dispositions dupliquées dans la COP (dispositions 1 et 2 du COC).
- Proposition d'une nouvelle définition des matériaux recyclés avec des exigences de transparence et des contrôles supplémentaires et des exigences de diligence raisonnable.
- Changement de nom de matériaux « grandfathered » admissible à « legacied »
- Des orientations plus claires liées à la COP sur les allégations pour qu'ils soient non trompeuses, fondées sur des preuves et vérifiables.
- Inclusion des résidus miniers dans les matériaux miniers admissibles.
- Renforcement des exigences de diligence raisonnable en matière de traçabilité, y compris pour permettre le retour des matériaux dans les stocks admissibles au COC.
- Clarification des contrôles sur les sociétés d'externalisation et de services.
- Simplification dans l'ensemble de la Guide du COC

3.3

Norme sur les Matériaux Synthétiques (LGMS)



Intégration des membres nouveaux et de nouveaux matières dans le champ d'application du RJC.

L'objectif du RJC est de s'assurer que tous les bijoux proviennent de sources responsables, qu'ils contiennent des matériaux naturels ou synthétiques:

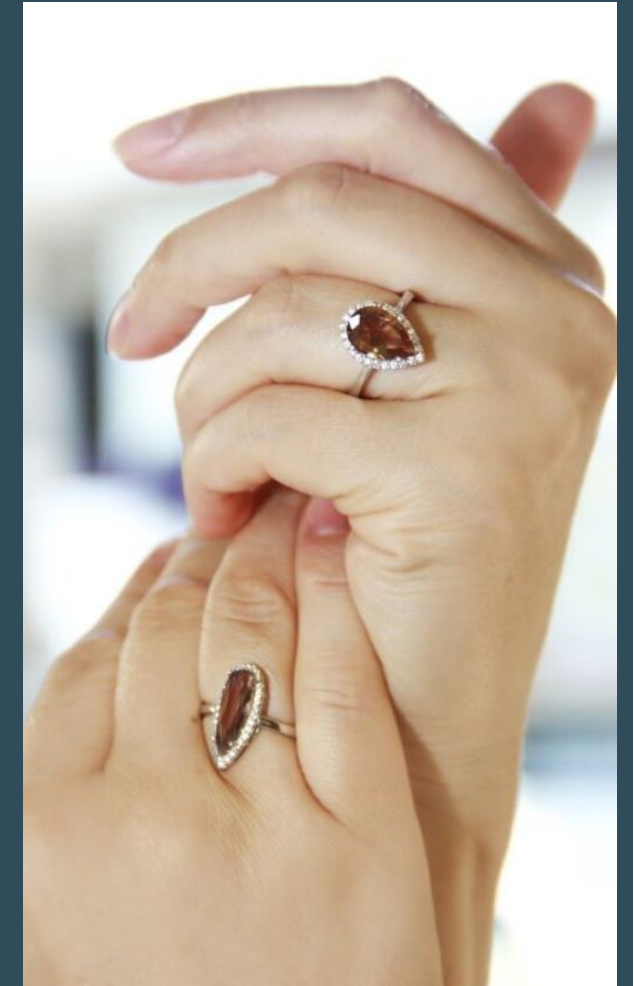
- Une nouvelle norme obligatoire unifiée applicable aux membres du RJC qui manipulent des matériaux synthétiques soit diamants soit des pierres précieuses de couleur (norme LGM).
- Norme distincte pour assurer une différenciation claire entre les matériaux naturels et des matériaux synthétique.
- La norme s'efforce de tenir les membres qui manipulent des matériaux synthétiques à la même norme de responsabilité que les matériaux naturels.
- Alignement critique sur la COP : pour les membres déjà certifiés auprès de la COP, la plupart des besoins en matière de provision seront déjà couverts.

Aperçu de la nouvelle norme

- L'industrie des produits naturels et des matériaux synthétiques a réagi de manière constructive et professionnelle au RJC, en fournissant des conseils détaillés et en aidant à la rédaction.
- Une Groupe d'Experts spécialisée composé de 12 experts s'est établi pour apporter une expertise technique tout au long du processus de développement.
- Jusqu'à présent, certains domaines de rétroaction ont été propres aux des matériaux synthétiques, et d'autres non, avec un chevauchement important avec les dispositions de la COP identifiées.

Les exigences supplémentaires de la norme seront axées sur:

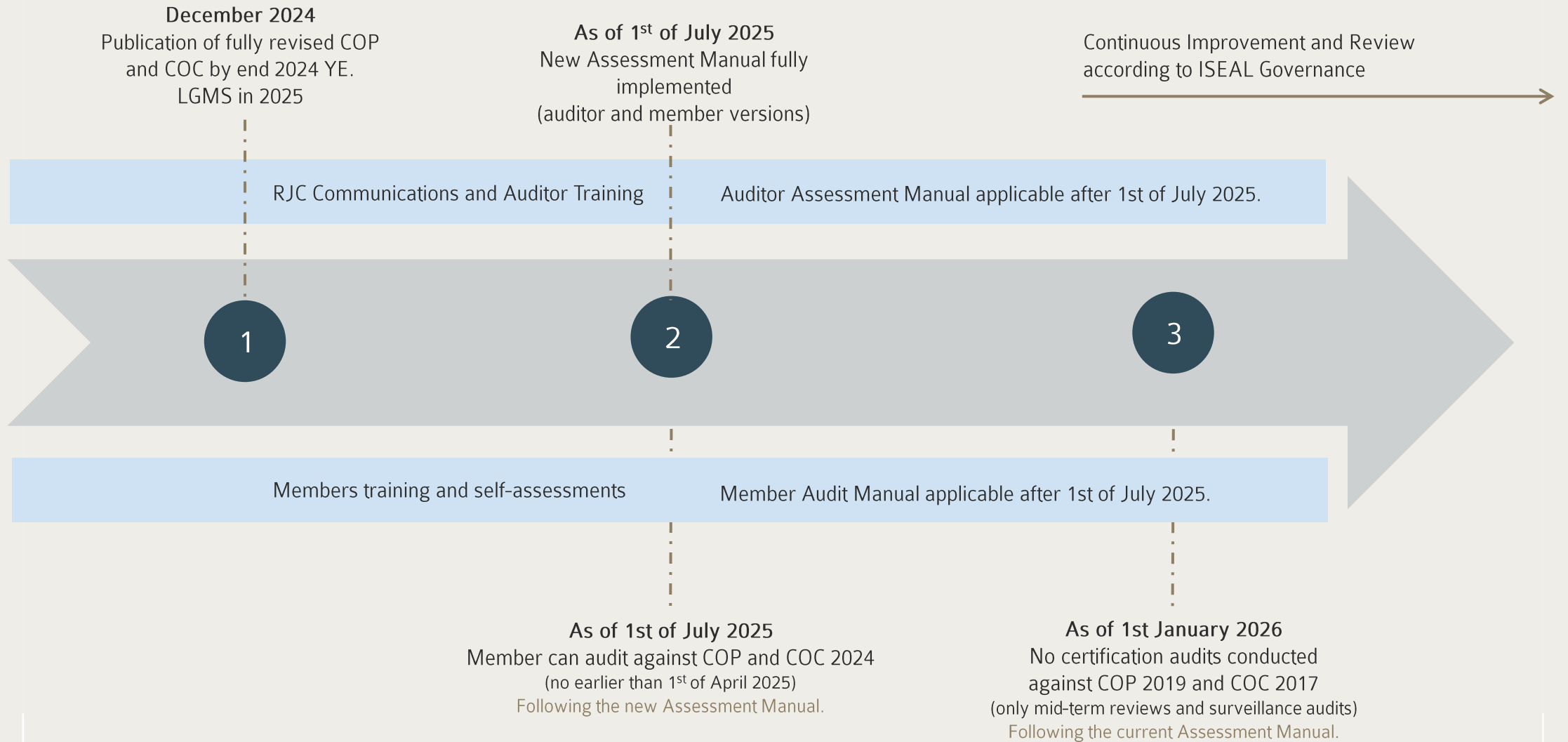
- L'activité de production
- Vigilance raisonnable sur les déchets et les émissions
- Assurance de la sécurité et de la divulgation du produit.
- La divulgation des traitements (améliorations) non permanentes
- Transparence avec un accent particulier sur les allégations envers les consommateurs.



3.4

Périodes de transition et mise en œuvre

Transition Plans & Implementation



04

Discussion ouverte

05

Conclusion



RESPONSIBLE JEWELLERY COUNCIL

LEAD WITH PURPOSE . . . INSPIRE WITH TRUST
CONTRIBUTE TO DEVELOPMENT



Responsible Jewellery Council,
1st Floor, 11 Gough Square,
London EC4A 3DE,
United Kingdom

www.responsiblejewellery.com

communications@responsiblejewellery.com
+44 (0)20 7321 0992

CONNECT WITH US

Website: www.responsiblejewellery.com

Instagram: @TheResponsibleJewelleryCouncil

Twitter: @RJCJewellery

Facebook: @responsibleJewellery

LinkedIn: /company/responsiblejewellerycouncil

© 2024 Responsible Jewellery Council. All rights reserved.

Please seek written permission from Responsible Jewellery Council before sharing, using or adapting any ideas, information or images contained in this presentation.

The Responsible Jewellery Council is the trading name of the Council for Responsible Jewellery Practices Ltd. The Council for Responsible Jewellery Practices Ltd, 1st Floor, 11 Gough Square, London EC4A 3DE, United Kingdom. The Council for Responsible Jewellery Practices Ltd is registered in England and Wales with company number 05449042.